

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 5 octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du Conseil à Mouzeil, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 12

Nombre de délégués participant au vote : 10

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Frédéric DELANOUE
Suzanne LELAURE,

Elus Le Cellier : Michaël DAVID,

Elues Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie
BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Jacqueline LE TEXIER, Florence
BEZIER

Titulaire absent excusé :

Elus Couffé : Roseline VALEAU (pouvoir à Cécile
COTTINEAU)

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU (pouvoir de
Roseline VALEAU)

Suppléants absents excusés :

Elus Le Cellier : Alice BAUDEL

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

N°11.10.2023-06 : MODIFICATION DU POSTE DE DIRECTRICE ALSH ET PERISCOLAIRE DE MOUZEIL : OUVERTURE AUX GRADES D'ANIMATEUR - CATEGORIE B ET D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée :

Le poste de directeur-riche de l'ALSH et périscolaire de Mouzeil est ouvert au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe. La directrice actuelle a demandé sa mutation dans une autre collectivité territoriale. Compte-tenu des difficultés de recrutement actuelles et des responsabilités inhérentes à ce type de poste

Vu les articles L3131, L332-8 du code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

- **D'ouvrir** le poste au grade d'animateur de Catégorie B et au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,

SERVICE	EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO	NBRE DE POSTE	DATE D'EFFET
ENFANCE	DIRECTRICE ALSH et PERISCOLAIRE	- Animateur - Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe et 1 ^{ère}	B et C	35H	1	15 octobre 2023

Son niveau de rémunération est défini comme suit :

Rémunération fixée en référence à la grille indiciaire des animateurs, adjoint d'animation de 1^{ère} et 2^{ème} classe.

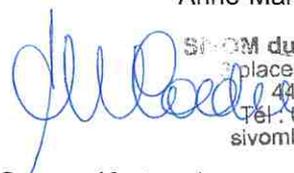
Le montant maximal de l'IFSE attaché à son cadre d'emploi et à son groupe de fonctions

Le directeur-riche ALSH et PERISCOLAIRE a pour mission de :

- Concevoir et mettre en place avec son équipe le projet pédagogique de la structure en cohérence avec le projet éducatif du SIVOM
- Assure la gestion, le suivi administratif et budgétaire de la structure.
- Encadre l'équipe d'animateurs
- Assure le rôle d'animateur auprès des enfants.

- **De modifier** en conséquence le tableau des effectifs
- **Dire** qu'il sera fait application des dispositions des articles L332-14 et L332-8 du code général de la fonction publique permettant le recrutement d'un agent contractuel et que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel le cas échéant.

La Présidente,
Anne-Marie CORDIER


SIVOM du Secteur de Ligné
3 place de la Perretterie
44850 LIGNÉ
Tél : 02 51 12 20 04
sivomligne@orange.fr

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :